

République Démocratique du Congo
Ministère des Infrastructures et Travaux Publics
Cellule Infrastructures

Projet d'Aménagement de la Route Tshikapa –Mbuji Mayi et réhabilitation des infrastructures agricoles et rurales connexes

TERMES DE REFERENCE DU CHEF DE PROJET

Lieu d'affectation : Kinshasa/RDC
Durée du mandat : Six (06) mois

1. Introduction

1.1.Contexte général du Projet

Le Gouvernement de la République de la Démocratique du Congo a reçu un don du Fonds Africain de Développement (FAD) de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour l'exécution du Projet d'aménagement de la route Tshikapa-Mbuji Mayi, Section Tshikapa-Kamuesha et de réhabilitation des infrastructures agricoles et rurales connexes.

Le présent projet porte sur l'aménagement de l'axe Tshikapa-Mbuji Mayi, Section Tshikapa-Kamuesha (87 km) et la réhabilitation des infrastructures agricoles et rurales connexes dans la province du Kasai. Cette province est fortement enclavée suite à l'état de dégradation très important de son réseau routier.

L'objectif sectoriel du projet est de contribuer au désenclavement de la Province du Kasai et à la réduction de la pauvreté de la population. Spécifiquement, le projet vise à améliorer le niveau de service de la chaîne logistique de transport sur l'axe routier Kinshasa-Kikwit-Batshamba-Tshikapa-Kananga, ainsi que les conditions de vie des populations de la zone d'influence du projet.

Quoique l'agriculture soit la branche dominante dans la zone d'intervention du projet, il est important de souligner que l'activité extractive du diamant représente tout de même 12,4% du secteur primaire. Les infrastructures rurales connectées à la Route Nationale n°1 (RN1) favoriseront le développement local et faciliteront les échanges commerciaux et le déplacement des personnes et des biens dans des conditions acceptables. La zone d'influence directe du projet compte une population estimée à 1.750.000 habitants dont 892.000 femmes, soit près de 51% du total.

Le projet permettra le désenclavement de la province du Kasai en la reliant à la province voisine du Bandundu et à la ville province de Kinshasa. Il contribuera également à l'amélioration de la sécurité alimentaire, à l'accroissement de la disponibilité des produits agricoles et au renforcement des

capacités des services d'appui, des structures de formation professionnelle et de réinsertion sociale et des communautés à la base.

Il a été convenu le recrutement d'un Chef de projet qui assurera la gestion et le suivi de l'exécution des travaux susmentionnés.

1.2. Composantes du Projet

Le projet comprend 3 composantes ci-après :

- (i) Infrastructures ;
- (ii) Renforcement des capacités et études ;
- (iii) Gestion et suivi du projet.

Les questions du genre, de la prévention routière, de la lutte contre le VIH/SIDA, la fièvre EBOLA et de la protection de l'environnement seront intégrées de manière transversale à toutes ces composantes.

1.3. Agence d'exécution

La Cellule Infrastructures du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics assure l'exécution du projet, par le truchement de l'Unité de Gestion des Projets BAD (UGP BAD).

2. Mission du Chef de Projet

2.1. Mission générale

Le Chef de Projet travaillera sous la supervision du Coordonnateur de la Cellule Infrastructures et sera chargé d'assurer l'exécution du Projet d'aménagement de la route Tshikapa-Mbuji Mayi, Section Tshikapa-Kamuesha et réhabilitation des infrastructures agricoles et rurales connexes.

2.2. Description des tâches

Spécifiquement, le Chef de Projet exécutera les tâches principales ci-dessous :

- Suivre l'exécution de l'ensemble des activités du projet en relation avec les différents intervenants;
- Superviser le processus d'élaboration des Plans de Travail et des Budgets Annuels (PTBA) et en assurer la mise en œuvre effective ;
- Rédiger les termes de référence, les avis à manifestation d'Intérêts et les avis d'appel d'offres pour le recrutement des différents prestataires des services ;
- Superviser les prestations exécutées par les différents consultants recrutés ;
- Superviser les travaux exécutés par les différentes entreprises recrutées
- Garantir la mise en œuvre des activités en conformité avec les procédures de la BAD et le manuel des procédures administratives, comptables, financières et d'acquisition;

- Superviser les interventions des partenaires gouvernementaux au projet : Office des Routes, Direction des Voies de Desserte Agricoles (DVDA), CNPR, etc.
- Superviser et évaluer les activités des Experts recrutés dans le cadre du projet ;
- Participer à l'élaboration, à l'actualisation et au suivi de la mise en œuvre des plans de passation des marchés ;
- Préparer et participer aux revues périodiques des activités du Projet conformément aux dispositions de l'Accord de Don ;
- Veiller à la transmission régulière à la BAD et au MITP de tous les documents exigés dans le cadre du projet et des informations relatives à sa mise en œuvre, les progrès réalisés et les difficultés rencontrées ;
- Participer à la préparation par la Cellule Infrastructures des documents trimestriels (rapports trimestriels de progrès, commentaires techniques, rapports d'activités) nécessaires pour l'appréciation de la performance de la Cellule Infrastructures ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre et du respect des mesures Environnementales et Sociales sur les sites d'exécution du projet ;
- Assurer la préparation et le bon déroulement des missions de supervision de la BAD ;
- Assurer le suivi de l'exécution des engagements assortis des plans d'actions des missions de supervision de la BAD ;
- Participer aux séances de travail convoquées par la CI, le MITP ou d'autres bailleurs de fonds susceptibles d'apporter des idées nouvelles pour le bon déroulement des projets ;
- Veiller au décaissement et à la mise à disposition des fonds aux structures bénéficiaires selon les procédures de la BAD ;
- Proposer le cas échéant toutes les mesures qui permettent soit d'anticiper les problèmes qui pourraient survenir soit de les solutionner dès leur survenance ;
- Fournir en cas d'audit, d'évaluation ou de mission de supervision tous les éléments d'information que requièrent ces missions,
- Veiller à la gestion efficace des contrats (dates de réceptions, de clôture, mise en place des avenants éventuels,..)
- Participer aux réceptions provisoires et définitives des travaux exécutés.

En plus des activités citées ci-dessus, l'expert pourra se faire confier d'autres tâches au sein de la Cellule Infrastructures liées à la mise en œuvre des projets.

3. Profil et qualifications du Chef de Projet

Le Chef de Projet devra répondre au profil suivant :

- Etre titulaire d'un diplôme Universitaire de génie civil ou travaux publics du niveau bac + 5 ou équivalent ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur du génie civil ;
- Avoir une expérience d'au moins 5 ans aux postes de management dans un projet, une organisation internationale, une entreprise publique et/ou privée
- Avoir une expérience de gestion d'au moins deux projets d'infrastructures routières de valeur minimale de 20 millions de USD chacun ou un projet d'infrastructures routières de valeur minimale de 40 millions de USD, au cours de 5 dernières années en qualité de chef de projet ;
- Avoir une expérience de gestion ou de suivi des projets liés aux infrastructures sociales et rurales au cours de 5 dernières années;

- Avoir participé à au moins deux procédures de passation des marchés de consultants, de fournitures ou des travaux (élaboration des documents de consultation, évaluation des offres, établissement des contrats) en utilisant les procédures de passation des marchés des bailleurs internationaux, notamment la BAD, la Banque mondiale et l'UE ;
- Avoir une maîtrise du français écrit et oral, et une connaissance pratique de l'anglais ;
- Avoir une maîtrise des logiciels d'informatique standard (Word, Excel, Accès, outils de communication par internet) ;
- Avoir de bonnes aptitudes en matière d'animation et de management, et être capable de travailler sous pression.

4. Calendrier et durée de la mission

Le démarrage de la mission est prévu dès signature et notification du contrat pour une durée de six mois. En cas de prorogation de la date de clôture du projet, le contrat pourra être renouvelé après une évaluation des prestations du Consultant jugées satisfaisantes par la Coordination de la Cellule Infrastructures.

5. Lieu de la mission

La mission est prévue à la Cellule Infrastructures du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics, à Kinshasa. Des missions ponctuelles à l'intérieur et à l'extérieur peuvent être nécessaires.